

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

le 15 juin 2011

# Le Poitou-Charentes se prépare au déploiement du Dossier Médical Personnel



au service de la santé

**Ce mercredi 15 juin, au CHU de Poitiers**, les acteurs de santé de Poitou-Charentes (établissements privés et publics, représentants des établissements médico-sociaux, représentants des professionnels de santé libéraux, réseaux de santé, usagers) participent à une **matinée d'information sur les enjeux du DMP en région**. Cette réunion est la 3<sup>ème</sup> organisée en Poitou-Charentes ; une première information était proposée le 13 mai aux directeurs des systèmes d'informations des établissements de santé, celle du 31 mai s'adressait spécifiquement aux associations de patients et représentants d'usagers.

Le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Echanges d'informations entre Acteurs de Santé du Poitou-Charentes, l'ASIP santé et l'ARS Poitou-Charentes organisent le déploiement en Poitou-Charentes du Dossier Médical Personnel (DMP), qui a été expérimenté dans quatre régions pilotes : Alsace, Aquitaine, Franche-Comté et Picardie. Cette phase préalable permet aux autres régions de bénéficier de leurs retours d'expérience.

**En Poitou-Charentes**, l'information est désormais diffusée vers les acteurs et usagers du système de santé. Une fois l'appel à projet Généralisation lancé au niveau national (début du 2<sup>nd</sup> semestre 2011), le GCS e-santé, en coordination avec l'ARS et avec l'appui de l'ASIP santé, démarreront le déploiement du DMP en région, auprès d'établissements de santé ou « bassins de santé » pilotes.

### Le DMP : un programme de santé publique majeur

Créé par la loi du 13 août 2004, le DMP est mis en place par l'ASIP Santé (Agence des Systèmes d'Informations Partagés en Santé), placée sous l'égide du Ministère en charge de la santé. Le DMP a été officiellement lancé **le 5 janvier 2011** par Xavier BERTRAND, Ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

Le Dossier Médical Personnel est un dossier totalement dématérialisé, qui rassemble les informations médicales relatives à un patient, nécessaires à la coordination des soins : prescriptions, synthèses médicales, comptes rendus, résultats d'analyses, mentions d'allergies, etc. Il contribue en cela à améliorer la qualité des soins pour tous, et à faciliter la prise en charge globale d'un patient, tout en garantissant un très haut niveau de sécurité et de confidentialité des données (la CNIL a été associée au projet). **Le DMP permet de disposer de la bonne information au bon moment.**

**Plus d'informations** sur les acteurs du projet et sur le DMP :

- le portail e-santé Poitou-Charentes : [www.esante-poitou-charentes.fr](http://www.esante-poitou-charentes.fr)
- le site de l'ARS : [www.ars.poitou-charentes.sante.fr](http://www.ars.poitou-charentes.sante.fr)
- le site du DMP : [www.dmp.gouv.fr](http://www.dmp.gouv.fr)
- le site de l'ASIP santé : [www.esante.gouv.fr](http://www.esante.gouv.fr)

---

### Contacts :

**Marion MARTINEAU** - Coordonnatrice administrative  
GCS "Echanges d'informations entre acteurs de santé  
du Poitou-Charentes"  
Tel: 05 49 50 96 55 / 05 49 78 29 95  
[marion.martineau@esante-poitou-charentes.fr](mailto:marion.martineau@esante-poitou-charentes.fr)

**Patrice THOMAS** – CMSI  
ARS Poitou-Charentes  
Tel : 05 49 42 27 60  
[patrice.thomas@ars.sante.fr](mailto:patrice.thomas@ars.sante.fr)